

POLITIQUE DE PRÉVENTION DE RISQUES PROFESSIONNELS

MAKIBER S.A. et ses filiales (ci-après « MAKIBER ») s'alignent dans leur action sur l'engagement défini dans la Politique de Sécurité et Santé au Travail du **Groupe COBRA I.S.** dont elles font partie, ainsi que sur le *Manifeste VINCI* et les *Mesures fondamentales et inéluctables en matière de Santé et Sécurité au Travail du Groupe VINCI* dont le Groupe Grupo COBRA I.S. fait partie, de son côté.

La politique de sécurité et de santé au travail de **MAKIBER** se base sur l'engagement d'établir et de maintenir un niveau élevé de sécurité et d'hygiène au travail, pour éviter des dommages personnels, en promouvant la santé au travail et des conditions de travail sûres, en poursuivant ainsi l'objectif de « zéro accidents » et en respectant à tout moment la législation en vigueur, la réglementation de sécurité et santé applicable et d'autres conditions requises souscrites, en faisant en sorte d'obtenir d'année en année une amélioration continue en équilibre avec les besoins socioéconomiques de la société.

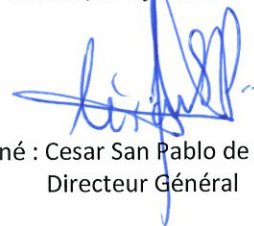
MAKIBER définit sa politique de sécurité et de santé dans les points suivants:

- Promouvoir la prise de conscience, la consultation et la participation de tous les travailleurs dans les questions liées à la gestion de la sécurité et de la santé au travail, en obtenant ainsi un système de prévention de risques professionnels participatif et coordonné dans lequel tous les travailleurs sont impliqués.
- Accomplir les normes de Sécurité et Santé internationales et de chaque pays, ainsi que d'autres conditions complémentaires établies par le propre Service de Prévention de **MAKIBER**.
- Procéder à une analyse de risques inhérents à chaque situation et activité professionnelle, afin de déterminer les procédures et l'organisation du travail la mieux adaptée à chaque cas permettant de les minimiser.
- Informer et former les travailleurs sur les risques inhérents à leur travail, ainsi que sur les moyens et mesures à adopter pour leur prévention.
- Prévenir les dommages et la détérioration de la santé et veiller à la santé des travailleurs.
- Promouvoir l'amélioration continue du système de gestion de la prévention des risques professionnels.
- Assigner les ressources nécessaires et planifier de manière appropriée leur utilisation.
- Enquêter tous les accidents-incidents survenus, en mettant en pratique les plans d'action pour éviter leur répétition.

La direction est convaincue que toute l'équipe humaine comprend la transcendance de ce document et l'intègre dans son style de travail. La présente politique sera mise à jour périodiquement afin l'adapter aux changements.

La direction ne dirige pas uniquement le système de gestion de sécurité et de santé au travail implanté mais elle apportera aussi les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de cette politique et ceux établis tous les ans.

Madrid, le 3 janvier 2022



Signé : Cesar San Pablo de Diego
Directeur Général